

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 09 Août 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le neuf Août deux mil treize sur la convocation du Maire en date du 03 Août 2013.

Tous les conseillers étaient présents, exceptées Mme PIDOUX Valérie, excusée et Mme HUNSINGER Marie-Pierre absente. Pouvoir de Mme PIDOUX Valérie à Mr STIRNEMANN Claude.

Mr STIRNEMANN Claude lit le PV de la réunion du 26 Juillet 2013 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme BELLENEY Jocelyne est élue secrétaire de séance.

Plan Local d'Urbanisme : zone artisanale

M. le Maire résume l'avancée du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit exprimer au mieux l'organisation du paysage environnemental de la commune de demain, y compris de l'intérêt de conserver ou non une zone artisanale. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (6 pour, 4 contre) de conserver une zone artisanale de 30 à 40 ares.

Point sur le projet « aménagement centre-bourg » : enveloppe budgétaire

M. le Maire présente une nouvelle estimation financière du projet « aménagement du centre-bourg » réalisé par le cabinet Bergeret en tenant compte de la réduction de certains travaux afin de correspondre au budget prévu.

Pour répondre aux prescriptions de la dernière visite de la commission de sécurité, l'extension de la mairie initialement non prévue au programme sera inscrite au projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'enveloppe budgétaire totale à 547.100 € HT, honoraires non compris.

Projet de création de fromagerie artisanale de l'EARL Rougeot

Conformément à l'avis favorable du Conseil Municipal lors de la séance du 26 juillet 2013 sur le projet pour la réalisation d'un laboratoire de transformation laitière à la ferme et la création d'un point de vente sur l'exploitation par l'EARL ROUGEOT et malgré l'avis défavorable du certificat d'urbanisme, M. le Maire informe les conseillers qu'il a pris rendez-vous avec la Direction des Territoires pour faire aboutir le projet.

Représentativité de la future Communauté de Communes

Les articles L.5211-6-1 et 5211-6-2 du CGCT encadrent la représentativité des communes au sein des EPCI à fiscalité propre. Ces articles ont été introduit par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et modifié par la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 dite «loi Richard » et la loi n°2013-403 du 17 mai 2013.

Considérant la fusion des Communautés de Communes des Rives de l'Ognon (C.C.R.O.) et de la Vallée de l'Ognon (C.C.V.O.) à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer la composition de l'organe délibérant de la future communauté de communes ;

Considérant qu'un accord local pour la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (C.C.R.O.) et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon (C.C.V.O.) a été défini lors du conseil communautaire en date du 30 avril 2013 à Brussey ;

Considérant que l'accord local propose de fixer à 47 membres le nombre de conseillers communautaires répartis selon la règle d'un délégué par tranche de 300 habitants. Un conseiller supplémentaire sera accordé à la commune de Marnay, Commune centre-bourg. Cela donne la répartition suivante :

Communes	population municipale 2013	Répartition des conseillers communautaires
Burgille	522	2
Chevigny sur l'Ognon	245	1
Courchapon	169	1
Emagny	616	3
Franey	277	1
Jallerange	191	1
Lavernay	594	2
Le Mouterot	120	1
Moncley	330	2
Placey	146	1
Recologne	573	2
Ruffey le Château	327	2
Sauvagny	159	1
Sous total	4269	20
Avrigney Virey	392	2
Bay	122	1
Beaumont les Pin	278	1
Bonboillon	182	1
Brussey	275	1
Chambornay les Pin	352	2
Chenevrey et Morogne	264	1
Courcuire	132	1
Cugney	183	1
Cult	228	1
Gezier et Fontenelay	181	1
Hugier	136	1
Marnay	1380	6
Pin	694	3
Sornay	306	2
Tromarey et Chancevigney	110	1
Vregille	173	1
Sous total	5388	27
Total	9657	47

Considérant que cette répartition tient compte de la population de chaque commune ; que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges ;

Considérant que le nombre de sièges total n'excède pas 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (5 pour, 1 contre, 4 abstentions)

- d'accepter l'accord local exposé ci-dessus,
- de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la future communauté égal à 47,
- de fixer leur répartition entre les communes membres selon le tableau ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil Général sollicite les communes afin qu'elles apportent leur contribution aux deux dispositifs qui s'inscrivent dans les priorités définies tant au plan départemental que national, en faveur des ménages les plus en difficulté sachant que le niveau attendu de notre participation est de 0,61 € par habitant pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et de 0,30 € par habitant pour le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD). Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à poursuivre cette participation de 0.61 € pour le FSL et de 0.30 € pour le FAAD conformément à la délibération du 17 juin 2011.

Questions diverses

En raison d'un dysfonctionnement du poste haute tension de Saint-Vit, occasionnant de fréquentes coupures d'électricité au sein de notre village, la commune de Lavernay est reliée dorénavant au transformateur de Gy.

Les travaux sur le talus du chemin des rappes sont prévus semaine 34.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des travaux effectués à la station d'épuration pour le remplacement de la pompe pour un montant de 3.560 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 20 septembre 2013